

# Restitution atelier E5-E6

Animation de l' atelier : N Flipo, (IEA), L Faure G Gillet (ENFA)

# Points d'ancrage

Le point d'ancrage de ce diplôme se traduit en termes de capacités. Elles font l'objet de la certification en cours de formation (épreuves certificatives E5 et E6) et terminale (épreuve E1 et E7).

- Des éléments de réponse ont été apportés pour définir :
  - - la capacité,
  - - la compétence,
  - - les savoirs,
  - - les connaissances.

- L'apprenant doit mobiliser des connaissances pour acquérir une capacité.
- La capacité peut se définir comme une compétence en devenir. C'est les confrontations aux situations professionnelles et l'expérience qui permet cette métamorphose.
- La connaissance, quant à elle, correspond à une appropriation personnelle du savoir.
- Il est donc nécessaire **de « contextualiser » les savoirs en vue d'évaluer les capacités professionnelles.** Cette contextualisation se fait, alors, en lien avec les SPS.

# Epreuve E5

Cette épreuve a pour objet de vérifier l'acquisition des capacités suivantes

## 8. Assurer la gestion technico-économique d'un parc matériel

- 8.1. Analyser le secteur des agroéquipements et son évolution
- 8.2. Utiliser les outils de la gestion technico-économique
- 8.3. Raisonner un projet d'investissement
- 8.4. Gérer les stocks

## 9. Participer aux activités commerciales de l'entreprise

- 9.1. Identifier les démarches commerciales et juridiques relatives au secteur des agroéquipements
- 9.2. Participer aux actes de vente et/ou d'achat de matériels et/ou de produits et/ou de services
- 9.3 Participer à la gestion des relations clients / fournisseurs

Nom	Modalité	Coefficient
<b>E5</b>	2	3

### 1 CCF (coefficient 2), écrit.

Ce CCF évalue la capacité « assurer la gestion technico-économique d'un parc matériel »  
 Ce CCF concerne les sciences économiques, sociales et de gestion.

### 1 CCF (coefficient 1), écrit ou oral.

Ce CCF évalue la capacité « participer aux activités commerciales de l'entreprise ».  
 Ce CCF concerne les techniques commerciales.

# Epreuve E6

- L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :

<b>5. Contribuer à la conception et à l'adaptation des matériels</b>
5.1. Participer à l'analyse du cahier des charges
5.2. Mettre en œuvre des outils d'ingénierie
5.3. Prendre part à la réalisation
5.4. Participer à la mise en oeuvre du ou des protocoles d'essais
5.5. Interpréter des résultats
<b>6. Formuler un conseil de nature agronomique ou zootechnique en lien avec une problématique d'équipements</b>
6.1. Analyser la demande
6.2. Réaliser un diagnostic contextualisé
6.3. Elaborer un conseil adapté
6.4. Proposer l'organisation d'un chantier
6.5. Assurer le suivi
<b>7. Assurer la pérennité des matériels en participant à la maintenance et aux choix stratégiques d'investissement</b>
7.1. Prendre des décisions à partir d'un diagnostic
7.2. Organiser la maintenance
7.3. Participer à la maintenance et aux contrôles

Nom	Modalité	Coefficient
<b>E6</b>	4 CCF	6

# Epreuve E6(suite)

- **2 CCF (coefficient 3).(C5)**

Ces 2 CCF évaluent la capacité « contribuer à la conception et à l'adaptation des matériels ».

- **Le CCF 1 (coefficient 1)** repose sur une étude fondée sur la construction mécanique et la représentation graphique. L'utilisation lors du CCF d'outils informatiques de représentation graphique est obligatoire.

Ce CCF peut prendre la forme soit d'un dossier (ce dernier ne peut en aucun cas être celui présenté en épreuve E7) à réaliser par le candidat en accord avec l'équipe pédagogique, soit d'une épreuve sur table identique pour tous les candidats.

- **Le CCF 2 (coefficient 2)** se fonde sur une pratique explicitée relative à la mise en œuvre d'un équipement ou à la réalisation pratique d'une procédure d'essai d'un matériel.

Ce CCF doit notamment prendre en compte l'organisation de chantier et l'analyse du travail réalisé.

Ces 2 CCF concernent les sciences et techniques des équipements.

La notation est réalisée à partir d'une grille construite par les enseignants.

# Epreuve E6 (suite)

- **1 CCF (coefficient 1), écrit. (C6)**

Ce CCF permet d'évaluer la capacité « formuler un conseil de nature agronomique et zootechnique en lien avec une problématique d'équipements ».

- Ce CCF, interdisciplinaire, concerne **l'agronomie et la zootechnie** ; sa durée et sa nature sont laissées à l'initiative des équipes pédagogiques.
- Fondée sur une ou deux étude(s) de cas, l'évaluation s'appuie obligatoirement sur une visite et/ou l'analyse de documents.
- La notation est réalisée à partir d'une grille construite conjointement par les enseignants d'agronomie et de zootechnie.
- Pour information, cette capacité est développée dans le cadre du module **M54** et des activités pluridisciplinaires.

- **1 CCF (coefficient 2), pratique de 4H00 minimum.(C7)**

Ce CCF permet d'évaluer la capacité « assurer la pérennité des matériels en participant à la mise en œuvre, à la maintenance et aux choix stratégiques d'investissement ».

- Ce CCF s'appuie sur une situation pratique d'une durée de 4 heures minimum, à partir d'un matériel en dysfonctionnement. Le candidat aura ainsi à réaliser le diagnostic, proposer une procédure d'intervention et rendre compte par écrit.
- Ce CCF concerne **les sciences et techniques des équipements**.
- La notation est réalisée à partir d'une grille construite par les enseignants.

## Les cinq niveaux de maintenance

**1<sup>er</sup> niveau** : réglages simples prévus par le constructeur au moyen d'éléments accessibles sans aucun démontage ou ouverture de l'équipement, échange d'éléments consommables accessibles en toute sécurité (voyants, certains fusibles...).

**2<sup>e</sup> niveau** : dépannages par échanges standards et opérations mineures de maintenance préventive telles que graissage et contrôle du bon fonctionnement.

**3<sup>e</sup> niveau** : identification et diagnostic de pannes, réparations par échange de composants ou d'éléments, réparations mécaniques mineures et toutes opérations courantes de maintenance préventive.

**4<sup>e</sup> niveau** : travaux importants de maintenance corrective ou préventive à l'exception de la rénovation et de la reconstruction.

**5<sup>e</sup> niveau** : rénovation, reconstruction ou exécution des réparations importantes confiées à un atelier central ou à une unité extérieure.

E6 : CCF 4

E7-1





# Quelques remarques :

Epreuve E5 : il est possible de réaliser les 2 CCF dans une même situation

Les capacités intermédiaires (C9-1, C9-2, C9-3) de la capacité C9 : Participer aux activités commerciales de l'entreprise sont en adéquation avec le contenu de l'épreuve

9.1. Identifier les démarches commerciales et juridiques relatives au secteur des agroéquipements

9.2. Participer aux actes de vente et/ou d'achat de matériels et/ou de produits et/ou de services

9.3 Participer à la gestion des relations clients / fournisseurs

Document d'accompagnement module M58 : Objectif 3  
« approche intuitive des réglages » il faut comprendre  
« approche **inductive** des réglages »

### Epreuve E6 :

CCF n°1 : Etude fondée sur la construction mécanique et la représentation graphique. (L'utilisation d'outils informatiques de représentation graphique est obligatoire).

Ce CCF peut prendre la forme soit d'un dossier , soit d'une épreuve pratique identique pour tous les candidats.

CCF n°2 : Epreuve pratique explicitée, il est nécessaire d'évaluer un geste professionnel (savoir-faire professionnel).

Durée de l'épreuve : 2h

CCF 3 : « formuler un conseil de nature agronomique et zootechnique »

CCF 4 : capacité « Assurer la pérennité des matériels en participant à la mise en oeuvre, à la maintenance et aux choix stratégiques d'investissement ».

Nature de l'épreuve ? Pratique explicitée

Le candidat aura ainsi à réaliser le diagnostic, proposer une procédure d'intervention et rendre compte par écrit.

Le groupe exprime le besoin d'une note de cadrage sur le déroulement de ce CCF (dans un souci d'équité des candidats)

# Construction de la progression en BTS GDEA :

Pour construire une progression pédagogique, l'équipe pédagogique doit choisir et associer les savoirs des modules (M51 à M58) aux capacités ( C5 à C10).

- Ce choix, laissé à la discrétion des équipes pédagogiques, doit permettre une adaptabilité aux spécificités des établissements (pôle de compétences, région, type de cultures...).

En ce sens, les prescriptions restent faibles tout en donnant une autonomie pédagogique suffisante pour s'adapter aux contraintes et atouts de l'établissement.

- La construction d'une telle progression demande une analyse des situations professionnelles significatives (**SPS**) à partir du référentiel professionnel.
- Ces situations significatives correspondent à des situations professionnelles de référence dans lesquelles **des champs de compétences** ont été identifiés.
- Il est alors conseillé d'explorer ces domaines en rapport avec **les fiches de compétence**.

- L'équipe pédagogique peut alors définir les capacités et les associer aux savoirs modulaires.
- L'approche modulaire n'est pas forcément la plus pertinente dans cette démarche car les modules de formation sont fortement entremêlés (liens, pluri...).
- Rappelons que seules les capacités sont évaluées et non pas les savoirs savants...

# Besoins en formation

Les participants ont soulevé de nombreux besoins en formation notamment :

- Une méthodologie pour construire une progression pédagogique permettant de faire le lien entre capacités professionnelles et savoirs associés.
- Des apports disciplinaires dans les domaines de l'automatisme, du diagnostic de pannes en électronique embarquée, de la CAO-DAO.
- Des journées d'échanges entre enseignants en Sciences et techniques des Agroéquipements pour mutualiser les pratiques et faire part de ses expériences notamment au niveau des organisation matérielles et sécuritaires (par exemple : L'enseignant doit-il disposer d'un permis E-C pour la mise en œuvre d'un agroéquipement auprès de ses élèves ? Si oui, comment peut-on organiser les épreuves

autrement ?...)